

# L'Unitaire

« La liberté consiste à faire tout ce que permet la longueur de la chaîne. » (François CAVANNA)

**A toutes celles et tous ceux qui sont en vacances ou qui vont partir, solidaires CCRF & SCL souhaite de bonnes vacances. Pour celles et ceux qui ont repris ou qui reprennent nous vous souhaitons bon courage.**



\*\*\*\*\*

Le confinement n'a pas marqué la fin de la répression anti syndicale mais avec le déconfinement on assiste à la reprise et à la multiplication des procédures contre les représentant-es du personnel.

Parmi une liste malheureusement pléthorique, on peut citer en illustration :

- Plusieurs agent-es hospitalier-es menacé-es de sanctions disciplinaires pour avoir dénoncé-es publiquement les pénuries de protections ou la mauvaise gestion de la crise sanitaire dans des hôpitaux et des Ehpad (Saint-Étienne du Rouvray, Livry-Gargan, ...) ;
- Dans l'Éducation Nationale, à la suite de la mobilisation contre la réforme du bac (E3C), des représentant-es du personnel sont convoqué-es par les services de police ou de gendarmerie après des dépôts de plainte de responsables d'établissements (Clermont-Ferrand, Cahors, Montbrison, Carcassonne, ...). Il leur est reproché des occupations de site ou encore d'avoir retenu quelques heures des copies. A Melle ou à Strasbourg, ce sont devant les conseils de discipline que les collègues sont convoqué-es, risquant des suspensions, voire le licenciement, pour avoir participé-es à des rassemblements.
- Au ministère du travail, l'action de répression et d'acharnement à l'encontre d'Anthony Smith, Inspecteur du travail de la Marne, continue en le convoquant, après deux mois et demi de suspension, devant la commission administrative paritaire en formation disciplinaire le mardi 21 juillet.

Il a été mis à pied après avoir tenté d'obtenir d'une association d'aide à domicile qu'elle fournisse notamment, au plus fort de la crise sanitaire, des masques de protection à ses salariées. Jugeant cette demande trop contraignante, l'employeur et le président du conseil général de la Marne ont demandé, respectivement, à la responsable de l'unité départementale de la Marne, et à la ministre Muriel Pénicaud, de le mettre sur la touche. La hiérarchie, plutôt que de protéger son agent face à ce qui s'apparente à une pression extérieure indue, s'est exécutée, avec l'appui de la directrice régionale et de l'encadrement supérieur du ministère.

Mais également à la RATP ou à la SNCF, peut-être pour leur faire payer le mouvement contre la réforme des retraites, ...

On pourrait naïvement penser qu'il s'agit là de pratiques de la chefferie locale ou de dérives causées par la judiciarisation de la société, mais ces attaques visent surtout à faire des exemples et à mettre au pas ceux qui osent encore protester.

**solidaires** condamne fermement l'ensemble de ces mesures qui visent à bâillonner le mouvement syndical et avec lui l'ensemble du mouvement social. Non les syndicalistes ne sont pas des criminel-les : ils-elles ne font que s'opposer par des voies démocratiques aux mesures de régressions sociales que le gouvernement veut imposer par la force. Nous exigeons l'abandon des poursuites judiciaires engagées envers l'ensemble des syndicalistes et appelons à participer aux rassemblements de soutien.



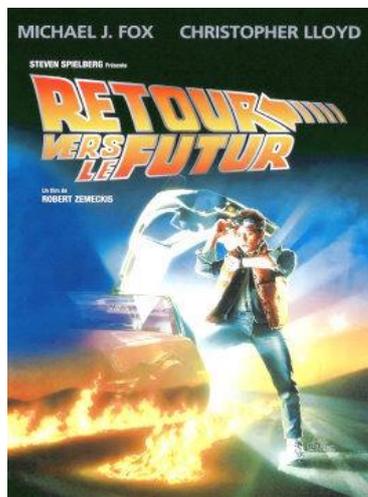
## Ô temps suspend ton vol

Par message du 17 juillet 2020, la DG a diffusé les 2 notes concernant le concours professionnel de Contrôleur Principal et l'examen professionnel d'Inspecteur.

Ces 2 notes ont été rédigées dès le 17 juin mais... validées uniquement le 16 juillet.

Un petit problème quand même, la date limite de clôture des inscriptions est fixée au 15 juillet 2020 pour les 2 !!!

NOM DE ZEUS, UNE SEULE SOLUTION :



\*\*\*\*\*

### On a lu, ça nous a plu

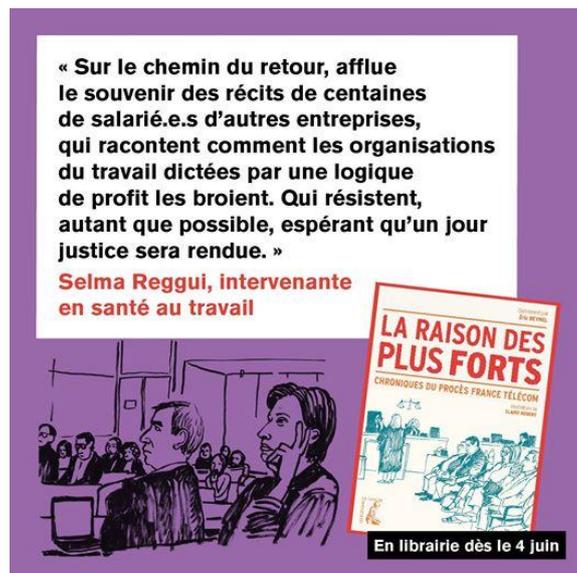
Du 6 mai au 11 juillet 2019 s'est tenu le procès France-Télécom. Didier Lombard, ex-président du groupe, comparait aux côtés de son ancien bras droit, Louis-Pierre Wenès, de l'ex-directeur des ressources humaines, Olivier Barberot, et de quatre autres cadres pour des faits de harcèlement moral ayant conduit à de multiples suicides entre 2007 et 2010. Au premier rang des parties civiles, le syndicat Sud PTT et l'Union syndicale Solidaires, à l'origine de la plainte contre la direction de l'entreprise.

Porte-parole de Solidaires, Eric Beynel a lancé une démarche éditoriale inédite de suivi du procès, conviant chaque jour une personnalité (romancière, chercheur-se, artiste) à rédiger ou dessiner un récit d'audience. Chaque texte constitue un épisode haletant, une plongée dans l'espace ritualisé, tragique, du tribunal. L'ensemble de ces chroniques est réuni dans un livre « La raison des plus forts » aux éditions de l'Atelier qui est sorti en librairie le 4 juin dernier.

Ces chroniques résonnent avec le vécu au travail de nombreux salarié-es en grande souffrance pris par les cadences insensées, coincés dans les demandes contradictoires, mis dans l'incapacité de bien faire leur travail. Ce n'est pas un hasard si aujourd'hui beaucoup n'ont pas envie de revenir sur leur lieu de travail.

Ces invisibles, ces héros ont remporté la partie et ont montré une nouvelle fois que notre principale force c'est le collectif, pour ne plus perdre sa vie à la gagner.

Les droits d'auteurs de ce livre sont reversés aux associations d'aide aux victimes du travail.



\*\*\*\*\*

Pour finir, un petit clin d'œil envoyé par une vacancière :



Ce n'est pas gagné pour la déconnexion ☺☺  
Petit village des Vosges (1.900 habitants) et non, les habitant-es ne sont pas les syndicalistes mais les syndiciens et syndiciennes.